

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 201 du 13 février 1950.

n° 201

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 février 1950

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro

28 février 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 7 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement, du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de ipermission d'absence formulée par Djama Saïd boghore, aide-radio aux. P. T. T., en da te du « féviriiYr 1050

**Vu** l'avis- favorable du chef du service des P. T. T.,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours, à solde entière, pour en jour à Djibouti, est accordée Djama Saïd Bogliore, aide-radio aux P. T. T., pour compter du 6 février 1950.

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général p, i.,P. ROULAND.**